

Règlement particulier de la compétition

Règlement particulier Du Simple au Double à Suresnes – Ecobad

Samedi 25 et Dimanche 26 octobre 2025

SH, SD, DH, DD de N2 à D7

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GENERALITES

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXXXXX** (*autorisation en cours*) et sous le nom « **Du Simple au Double à Suresnes - Ecobad** ». Le numéro de dossier est **2500876**
- 1.2
- 1.3 Il se déroule les **samedi 25 et dimanche 26 octobre** au *Gymnase Aubry (Stade Maurice Hubert), 21 Avenue Alexandre Maistrasse – 92500 Rueil Malmaison, sur 7 terrains.*
- 1.4 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.5 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD doit être en possession de sa licence compétition au plus tard le jour du tirage au sort et ne pas être sous le coup d'une suspension.
- 1.6 Le Juge-Arbitre de la compétition est Hervé HUE. Ses décisions sont sans appel. Le Juge- Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.7 Le GEO principal de la compétition est Stéphanie MAUCHAUFFEE.

II. ARTICLE 2 : SERIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le « **Du Simple au Double à Suresnes - Ecobad** » est un tournoi «national» qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime », « cadet », « junior », « sénior » et « vétéran », classés entre N2 et D7.
- 2.2 Les tableaux proposés sont : *Simple Homme (SH), Simple Dame (SD), Double Hommes (DH), Double Dames (DD).*
- 2.3 Les tableaux seront découpés en 3 ou 4 séries selon le CPPH. L'organisateur se réserve le droit d'augmenter le nombre de séries pour l'optimisation du tournoi
- 2.4 Ce système permet ainsi de mieux répartir les compétiteurs et de faire des tableaux homogènes et équilibrés. Ce découpage sera fait en fonction des joueurs / joueuses inscrits à la date limite d'inscription et respectera un écart de maximum 1000 points entre le meilleur et le moins bon CPPH du tableau. Les joueurs seront répartis dans les différentes séries selon la règle 2.6.

Remarque : Il est conseillé aux joueurs de former des paires avec un écart de classement le plus faible possible entre les deux joueurs

- 2.5 Les tableaux de Simple Homme et Simple Dame se dérouleront le samedi. Les tableaux de Double Hommes et Double Dames se dérouleront le dimanche.
- 2.6 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.7 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x).
Pour la série 1, le format « Elite » sera retenu : en cas de surnombre, les inscriptions sont prises en compte par rapport au CPPH du **25 septembre 2025**.
Pour les autres séries, le format « Standard » s'appliquera : en cas de surnombre, les inscriptions sont prises en compte par ordre de réception.
En double, c'est la date de paiement du 2^e joueur inscrit qui fera foi.
- 2.8 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de séries et de fusionner des tableaux.
- 2.9 Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 4 joueurs ou paires inscrites.
- 2.10 Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 24 septembre 2025 à 23h59**.
- 3.2 Les inscriptions sont possibles à partir du **Dimanche 24 août à 13h00**.
- 3.3 Les classements seront arrêtés au jeudi 25 septembre 2025 pour la composition des tableaux.
- 3.4 Le nombre maximum d'inscrits est de 200 joueurs : à titre indicatif, il est prévu 110 joueur(se)s en simple et 70 paires en double. Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.
- 3.5 La date du tirage au sort est fixée au **vendredi 10 octobre 2025**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de séries et le calcul de la valeur des tableaux. Cette mise à jour n'affectera pas la répartition dans les tableaux sauf exception décidée par le juge arbitre afin de respecter la règle des 1000 points.
- 3.6 Les inscriptions se font directement sur Badnet dans une seule et même série.
- 3.7 Le règlement se fait uniquement via Badnet.
- 3.8 Les frais d'inscription s'élèvent à 17€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux, 2€ étant reversé à la FFBaD. Toutes inscriptions non payées seront placées automatiquement en liste d'attente.
- 3.9 Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au classement de la paire au jeudi 25 septembre 2025. C'est la moyenne des CPPH des deux joueurs qui fera foi pour la répartition par tableau.
- 3.10 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 23h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00.
- 3.11 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au « **Du Simple au Double à Suresnes - Ecobad** » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait auprès de l'organisateur, du JA et de la LIFB (forfait@lifb.org)
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DEROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseignée numériquement (badnet). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les RSL 1. Les volants sont fournis pour les finales.
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les règles relatives aux obstacles seront communiquées par le Juge arbitre en début de compétition.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers



techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.

- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi « **Du Simple au Double à Suresnes - Ecobad** » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club ou des organes déconcentrées (FFBAD, LIFB, CODEP), voir sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.